

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

DOCUMENT DE PROJET

TITRE	REHABILITATION DES TERRES FORESTIERES DEGRADEES DE LA FORET CLASSEE D'AHUA PAR LES FEMMES DE L'ASSOCIATION « MALEBI » EN COMPENSATION DES RESSOURCES FORESTIERES PRELEVEES POUR LES BESOINS EN ENERGIE-BOIS (CHARBON DE BOIS ET BOIS DE FEU)
NUMERO DE SERIE	PD 725/13 Rev.2 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR	GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

RESUME

La forêt classée d'AHUA est fortement dégradée à cause des défrichements pour la mise en place des cultures, de l'exploitation frauduleuse pour la satisfaction des besoins en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu), ainsi qu'à cause de l'exploitation des bois pour les besoins de construction et pour les autres services (mobilier de maison, ustensiles ménagers comme les pilons et les mortiers, etc.). La satisfaction des besoins susmentionnés se fait au détriment de la Forêt Classée d'AHUA, qui a subi des pressions des communautés riveraines de cette forêt classée, ce qui a entraîné sa dégradation avancée. D'où, la nécessité de commencer à renverser la tendance de dégradation de cette forêt classée avec des activités de réhabilitation du type agroforestier, qui seront initiées avec les femmes membres de l'Association MALEBI.

C'est ainsi que l'Association MALEBI a eu l'idée de préparer ce projet pour que les femmes, qui sont ses membres, puissent passer, du statut des personnes pures consommatrices de bois (pour leurs besoins en charbon de bois), au statut des personnes contribuant à accroître les ressources forestières à travers les activités de réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA. Il s'agit d'actions pilotes de réhabilitation qui seront menées par les femmes de l'association MALEBI, afin montrer l'exemple auprès des communautés locales riveraines de la Forêt Classée d'AHUA.

AGENCE D'EXECUTION MALEBI (charbon en langue locale Adjoukrou)

GOUVERNEMENTS COOPERANTS ---

DUREE 24 MOIS

DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT A DETERMINER

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U	Equivalent en Monnaies Locales
	OIBT	149 408	
	MALEBI / Gouv't de Côte d'Ivoire	66 754	
	TOTAL	216 162	

LISTE DES ABREVIATIONS

AE	: Agence d'Exécution du projet
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
CI	: Côte d'Ivoire
COMIFAC	: Commission des Forêts de l'Afrique Centrale
CTP	: Comité Technique du Projet
FC	: Forêt Classée
FLEGT	: Programme d'appui relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
FSC	: Forest Stewardship Council
GNT-CI	: Groupe National de Travail sur la gestion durable des forêts et la certification forestière en Côte d'Ivoire
MALEBI	: Association des productrices et commerçantes de produits secondaires de la forêt
NPF	: Nouvelle Politique Forestière
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PDF	: Plan Directeur Forestier
REDD+	: Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement
REFACOF	: Réseau des Femmes Africaines pour la gestion Communautaire des Forêts
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SODEFOR	: Société de Développement des Forêts
SYNEPSEFOR	: Syndicat National des Exploitants de Produits Secondaires de la Forêt
WCF	: Wild Chimpanzee Foundation

SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE</u>	3
1^{ère} PARTIE : CONTEXTE DU PROJET	4
1.1 Origine	4
1.2 Pertinence	4
1.2.1 Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.....	4
1.2.2. <i>Conformité</i> aux politiques du pays soumissionnaire	5
1.3 Zone ciblée.....	5
1.3.1 Localisation géographique.....	5
b) Aspect social et économique	8
c) Aspect environnemental	8
1.4. Incidences escomptées à la fin du projet	9
2^{ème} PARTIE : JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PROJET	9
2.1 Justification.....	9
2.1.1 Enjeux institutionnels et organisationnels	9
2.1.3 Analyse des problèmes	12
2.3 Objectifs.....	14
2.3.1 Objectifs de développement et indicateurs d'impacts	14
Objectif de développement	14
2.3.2 Objectif spécifique.....	14
3^{ème} PARTIE : DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET	16
3.1 Produits et activités.....	16
3.2 Activités	16
Activité 2.2 : Organiser des ateliers de formation en techniques d'établissement, d'entretien et de protection des plantations agroforestières.....	16
3.3 Démarche et Méthode stratégiques.....	16
3.4 Plan de travail	18
Activité 2.2 : Organiser des ateliers de formation en techniques d'établissement, d'entretien et de protection des plantations agroforestières.....	19
3.5 Budgets	20
4^{ème} PARTIE : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE	28
4.1. Agence d'exécution et structure organique	28
4.2 Direction du projet.....	29
4.3 Rapports, Examen, Suivi et évaluation.....	30
<u>ANNEXE</u>	31
I Profil de l'Agence d'Exécution	31
II - Personnel d'encadrement.....	31

1^{ère} PARTIE : CONTEXTE DU PROJET

1.1 Origine

La disparition rapide des forêts en Côte d'Ivoire a amené le gouvernement à initier des programmes de partenariat avec le secteur privé et la société civile, en vue de l'accompagner dans la tâche difficile et longue de réhabilitation des forêts classées de Côte d'Ivoire. C'est dans ce cadre que la SODEFOR a signé avec l'Association MALEBI la Convention de Partenariat n°001-A3-2011 pour l'accompagner dans la gestion de la Forêt Classée d'AHUA, d'une superficie de 4500 ha.

La forêt classée d'AHUA est fortement dégradée à cause des défrichements pour la mise en place des cultures, de l'exploitation frauduleuse pour la satisfaction des besoins en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu), ainsi qu'à cause de l'exploitation des bois pour les besoins de construction et pour les autres services (mobilier de maison, ustensiles ménagers comme les pilons et les mortiers, etc.). La satisfaction des besoins susmentionnés se fait au détriment de la Forêt Classée d'AHUA, qui a subi des pressions des communautés riveraines de cette forêt classée, ce qui a entraîné sa dégradation avancée. D'où, la nécessité de commencer à renverser la tendance de dégradation de cette forêt classée avec des activités de réhabilitation du type agroforestier, qui seront initiées avec les femmes membres de l'Association MALEBI.

C'est ainsi que l'Association MALEBI a eu l'idée de préparer ce projet pour que les femmes qui sont ses membres puissent passer du statut des personnes pures consommatrices de bois pour leurs besoins en charbon de bois au statut des personnes contribuant à accroître les ressources forestières à travers les activités de réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA. Il s'agit d'actions pilotes de réhabilitation qui seront menées par les femmes de l'association MALEBI, afin montrer l'exemple auprès des communautés locales riveraines de la Forêt Classée d'AHUA

1.2 Pertinence

1.2.1 Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT

La présente proposition de projet est en parfaite conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT définis dans l'article 1^{er} de l'AIBT de 2006 en ce qu'il :

- Contribue au développement durable et à l'atténuation de la pauvreté dans les zones forestières (point c);
(Ce projet contribue au développement durable par le reboisement de 100 ha de bois énergie. En effet ce reboisement permet le renouvellement de la ressource qui est recyclé par rotation de cinq ans. Il n'y a pas de destruction de la ressource mais une reconstitution permanente et un approvisionnement permanent en bois énergie. Le système taungya permettra aux populations de disposer de terres défrichées et d'augmenter ainsi leur production vivrière. La mise en place des 100 ha de plantation va procurer du travail rémunéré aux populations par la production de plants, préparation de terrain, plantation. Ces travaux forestiers tout en augmentant leur revenu contribuent à l'atténuation de la pauvreté.)

- Encourage la Côte d'Ivoire à appuyer et à développer des activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux et de gestion forestière, ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières (point j);
(Le reboisement s'effectue dans une forêt dégradée qui sera restaurée par ce reboisement en vue de satisfaire la demande en bois énergie)

Par ailleurs, l'objectif de ce projet est lié aux priorités énoncées dans le Plan d'Action Stratégique de l'OIBT 2013-2018 et plus précisément en relation avec la :

Priorité stratégique 2 : Augmenter la contribution des forêts tropicales aux économies nationales et locales, notamment par le commerce international

Les reboisements à réaliser dans le cadre de ce projet permettront aux populations riveraines de bénéficier des espaces pour la production agricole en association avec les plants forestiers dès les premières années de mise en culture et de bois de feu et de charbon de bois comme source d'énergie domestique

Priorité stratégique 4 : Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des services écosystémiques.

Les femmes membres de l'Association MALEBI contribueront à la réhabilitation progressive de la Forêt Classée d'AHUA à travers l'établissement des plantations agroforestières, en collaboration avec les communautés locales riveraines. Ce qui contribuera déjà à augmenter le couvert forestier de cette forêt classée et à freiner sa dégradation. En plus, en utilisant les bois issus des plantations forestières pour la production de charbon, elles contribuent indirectement à la protection des formations naturelles qui constituaient leurs sources d'approvisionnement en matière première pour la production de charbon de bois.

1.2.2. Conformité aux politiques du pays soumissionnaire

Le Plan Directeur Forestier 1988-2015 (PDF), conçu pour apporter des solutions à court et moyen termes à des actions de destruction massive des forêts classées afin de restaurer le couvert forestier à un niveau compatible avec un environnement assurant l'équilibre de l'écosystème, renferme plusieurs programmes à mettre en œuvre pour parvenir à cette finalité dont la recherche.

Ce plan a été mis en œuvre en 1991, dans le cadre du programme d'urgence, et financé par la communauté des bailleurs de fonds. Son bilan a été fait en 1998 pour apprécier les résultats de ce vaste programme.

A la suite de ce bilan, en 1999, à travers la lettre de déclaration du Gouvernement, une Nouvelle orientation de la Politique Forestière (NPF) est adoptée en conformité avec le Plan Directeur Forestier (PDF 1988-2015).

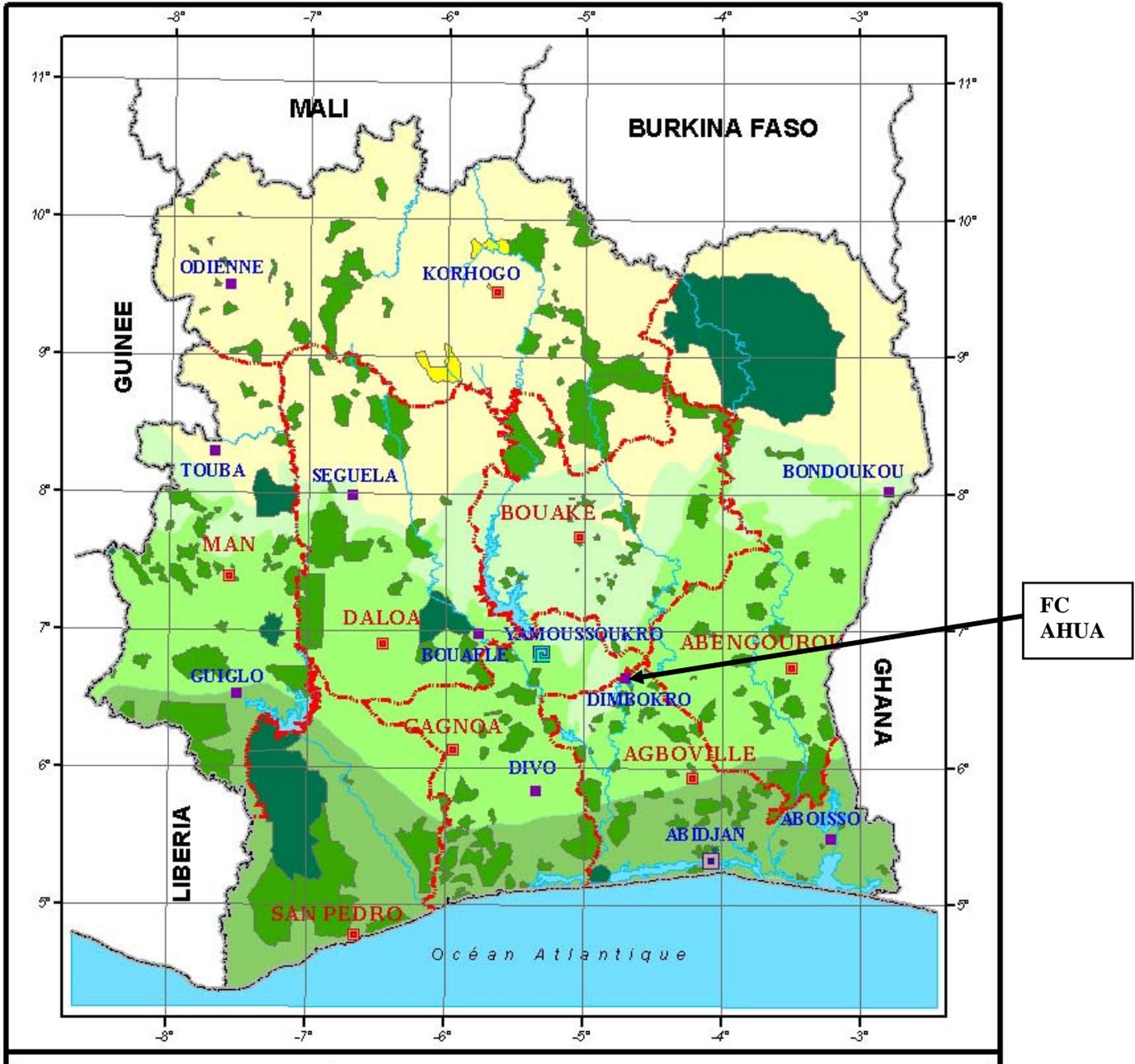
Les stratégies élaborées dans la NPF sont basées, entre autres, sur les actions ci-dessous :

- promouvoir une stratégie de l'aménagement de l'espace rural conciliant aux mieux les impératifs de développement tant agricole, pastoral, que forestier pour le bénéfice optimal des populations locales concernées ;
- concentrer les efforts d'aménagement sur les massifs déterminés en combinant l'amélioration des peuplements naturels dans les zones les plus riches et les reboisements destinés à réhabiliter les zones les plus dégradées ;
- prendre en compte la dimension environnementale dans l'aménagement forestier.

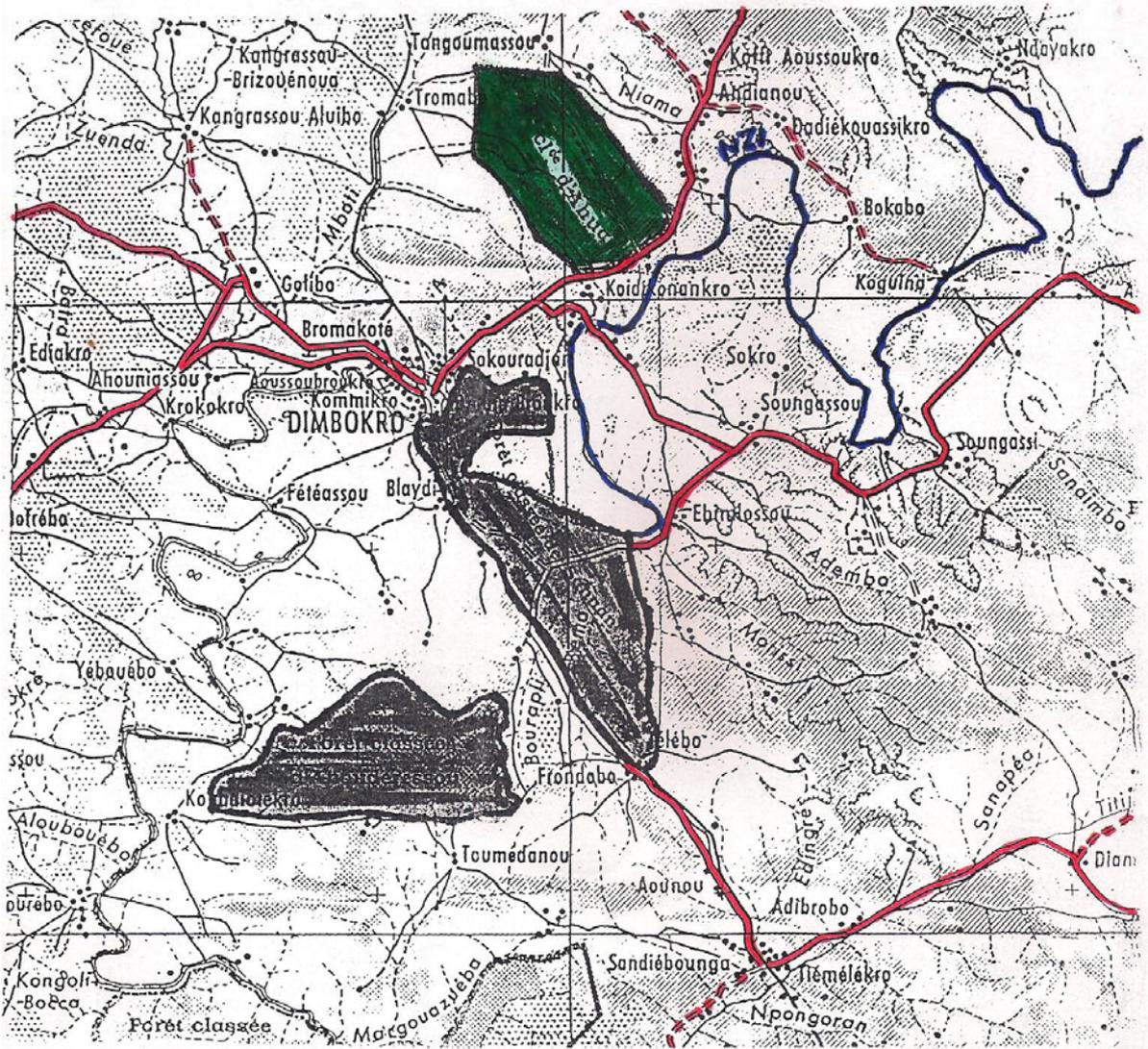
1.3 Zone ciblée

Le projet sera exécuté dans la Forêt Classée d'AHUA d'une superficie de 4.500ha, située près de la ville de DIMBOKRO. Cette forêt est située à huit km de la ville de Dimbokro est traversée par une route bitumée. La population de DIMBOKRO est de 38.180 habitants (projection 2008 à partir du recensement RGPH de 1998) Cette forêt regorge déjà des plantations agricoles et forestières.

1.3.1 Localisation géographique



Carte de localisation de la zone du projet



Légende

	FC AHUA
	Autres forêts classées
	Cours d'eau
	Routes bitumées
	Routes non bitumées

Carte de détails de la zone du projet

a) Caractéristiques de la région du projet

La forêt classée d'AHUA est située dans la région du N'Zi (Centre-est de la Côte d'Ivoire) et dans le Centre de Gestion d'Agboville. Elle est située en zone de forêt dense semi-décidue drainée par deux affluents du N'ZI (M'gboti et Agaroba). La composition de la forêt, selon les données du plan d'aménagement datant de 1997 se présente ainsi : forêt naturelle 6 ha, forêt secondaire 1874 ha, savane arborée 833 ha, savane arbustive 637 ha. Le sol est envahi de graminées pyrophiles.

La forêt classée d'Ahua a été l'objet d'une dégradation très avancée par l'effet conjugué des feux de brousse et des défrichements à but agricole au point où la végétation naturelle se présente sous la forme d'une vaste étendue de savanes herbeuses avec quelques îlots de forêts naturelles totalisant moins d'un millier d'hectares. Les reboisements à réaliser seront prioritairement établis sur les zones de savanes herbeuses ayant perdu tout potentiel de régénération naturelle.

Les hauteurs des précipitations annuelles sont estimées en moyenne à 1840 mm avec une grande saison des pluies d'avril à juin, une petite saison des pluies en septembre et octobre, une grande saison sèche de novembre à mars et une petite de juillet à août.

b) Aspect social et économique

Les besoins en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu) de la ville de Dimbokro sont couverts en grande partie par les ressources provenant des forêts environnantes, dont la Forêt Classée d'AHUA. Ces forêts sont en état de dégradation avancée à cause des pressions anthropiques de plus en plus croissantes corrélées à la croissance démographique de la ville de Dimbokro s'accompagnant de l'accroissement de la demande des produits en énergie-bois.

La communauté riveraine pourra bénéficier des retombées économiques du projet à travers :

- le système taungya appliqué qui permet de mettre à la disposition des populations des terres déjà défrichées pour leur différente culture vivrière. Après avoir satisfait leur besoin nutritionnel, le surplus agricole sera vendu et va procurer des revenus additionnels aux populations et améliorer leurs conditions de vie ;
- la production de bois énergie et charbon de bois : La population travaillant dans la production de charbon sera rémunérée à raison de 1000 FCFA par sac de charbon produit. Ce revenu viendra s'ajouter à ceux déjà procurés par le projet ;
- la disponibilité du bois énergie : la forêt étant fortement dégradée, le projet permettra aux riverains d'avoir du bois de chauffe devenu de plus en plus rare à proximité et à moindre coût. Le travail de ramassage du bois par les femmes sera moins pénible après leur activité champêtre, leur condition de vie sera un tout petit peu améliorée ;
- la cueillette des plantes médicinales et le ramassage des produits forestiers non ligneux.

La SODEFOR sera chargée de l'encadrement technique des paysans pour les travaux forestiers. L'exploitation des bois énergie et coupes finales seront de la responsabilité de l'Association MALEBI,

c) Aspect environnemental

Les plantations agroforestières qui seront progressivement établies pour contribuer à la réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA vont contribuer déjà à l'accroissement de son couvert forestier. Par ailleurs l'utilisation de l'essence forestière *Cassia siamea*, qui est une espèce légumineuse, va contribuer à enrichir le sol et entraîner ainsi l'augmentation de la productivité agricole et forestière de la Forêt Classée d'AHUA.

Les risques d'incendie de forêt seront beaucoup limités parce que les communautés locales riveraines de la Forêt Classée d'AHUA la protégeront indirectement en protégeant leurs propres cultures vivrières mélangées avec les arbres dans les plantations agroforestières.

1.4. Incidences escomptées à la fin du projet

A l'achèvement du projet, 100 ha de des terres forestières dégradées de la Forêt Classée d'AHUA auront été progressivement réhabilitées à travers l'établissement des plantations agroforestières avec des essences forestières mixtes, associées aux cultures vivrières (manioc, maïs, riz, igname, tomate, piment, aubergine, etc.).

Ce projet aura ainsi contribué à :

- accroître la couverture forestière dans la Forêt Classée d'AHUA ;
- améliorer la sécurité alimentaire des communautés locales riveraines de la Forêt Classée d'AHUA avec l'augmentation de la production agricole par le système agroforestier taungya et aussi par la transformation des produits vivriers permettant de les conserver plus longtemps ;
- réduire la pénibilité des tâches ménagères de transformation des produits vivriers par les femmes grâce à l'utilisation des petits équipements de transformation ;
- augmenter l'offre en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu) ;
- réduire la pauvreté des communautés impliquées dans la mise en œuvre du projet grâce aux revenus provenant des produits vivriers provenant des plantations agroforestières établies dans la Forest Classée d'AHUA.

2ème PARTIE : JUSTIFICATION ET OBJECTIFS DU PROJET

2.1 Justification

2.1.1 Enjeux institutionnels et organisationnels

L'Association MALEBI, regroupant des femmes productrices et vendeuses de charbon de bois, sera l'agence d'exécution de ce projet. Elle mettra en œuvre ce projet avec l'assistance technique de la Société de Développement des Forêts (SODEFOR). Cet appui technique de la SODEFOR est régi par la Convention de Partenariat n°001-A3-2011 signée avec la SODEFOR pour autoriser l'accès à la Forêt Classée d'AHUA, d'une superficie de 4500 ha, par les femmes membres de l'association MALEBI.

C'est dans le cadre de cette convention de partenariat que l'Association MALEBI a installé quatre fours métalliques pour améliorer le rendement de carbonisation, afin de réduire la quantité de bois utilisée pour la production de charbon de bois, et par conséquent réduire la pression sur les forêts qui en constituent la source.

La SODEFOR joue l'important rôle d'encadrement technique des femmes membres de l'Association MALEBI, sur les aspects concernant la gestion des ressources forestières pour assurer un approvisionnement régulier de leurs fours de carbonisation. La SODEFOR est appelée à apporter son assistance technique à l'Association MALEBI, pour les activités sylvicoles visant déjà à contribuer la réhabilitation progressive de la Forêt Classée d'AHUA, en compensation des prélèvements de bois pour la fabrication du charbon de bois. Pour rappel, la SODEFOR est l'institution publique ayant dans ses attributions légales la gestion des forêts classées de la Côte d'Ivoire. L'Association MALEBI aura à collaborer avec une entité décentralisée de la SODEFOR, c'est-à-dire le Centre de Gestion de la SODEFOR couvrant la Forêt Classée d'AHUA où seront mises en œuvre les activités du projet.

2.1.2 Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes cibles du projet sont essentiellement les membres de l'association Malebi, les populations riveraines de la Forêt Classée d'Ahua (8 villages), la ville de Dimbokro, la SODEFOR, les opérateurs privés de la région.

Les membres de l'Association MALEBI

Les femmes membres de l'Association MALEBI sont considérées comme la principale partie prenante primaire de ce projet pour le rôle pivot qu'elles auront à jouer dans sa mise en œuvre, et aussi pour les retombées du projet dont elles seront les principales bénéficiaires. Cette position centrale de l'Association MALEBI, en tant que principale partie prenante primaire du projet, s'explique à travers les éléments suivants :

- l'assurance de la disponibilité de la matière première (bois) pour la production de charbon de bois, par la SODEFOR, en compensation des activités de réhabilitation progressive de la Forêt Classée d'AHUA avec les méthodes d'agroforesterie taungya mélangeant les essences forestières avec les cultures vivrières ;
- la redistribution des revenus provenant essentiellement de la production du charbon avec les fours de carbonisation améliorées, fabriquées localement et installées dans la Forêt Classée d'AHUA, avec l'aide des partenaires internationaux comme l'OIBT ;
- les revenus qui proviendront également de la production des cultures vivrières (riz, maïs, banane, etc.) dans les plantations agroforestières ; et
- l'amélioration de la sécurité alimentaire des femmes membres de l'Association MALEBI grâce à la transformation des produits vivriers, avec de petites machines fournies par le projet, en vue de leur conservation plus longue.

Ces femmes étant déjà organisées pour produire et commercialiser le charbon de bois vers les grands centres urbains pourront bénéficier d'une source d'approvisionnement sécurisée et en quantité suffisante pour garantir la pérennité de leur activité.

Les populations riveraines de la Forêt Classée d'AHUA

Les populations riveraines de la Forêt Classée d'AHUA, dont beaucoup sont des sympathisants de l'Association MALEBI (parents et amis des femmes membres de l'association MALEBI vivant autour de la Forêt Classée d'AHUA), seront appelées à participer à la mise en œuvre de ce projet à travers, notamment :

- l'exécution de travaux forestiers (préparation de terrain, production de plants forestiers dans la pépinière à établir dans la Forêt Classée d'AHUA, mise en terre des plants forestiers pour établir des plantations agroforestières avec le système taungya, etc.) ;
- la mobilisation pour la protection des plantations agroforestières, établies par les femmes de l'Association MALEBI pour contribuer à la réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA, contre les feux et la destruction par les animaux.

Elles bénéficieront des espaces défrichés pour leurs cultures vivrières servant pour la consommation et le commerce dans les villes et villages environnants. Elles pourront bénéficier d'une bonne organisation en vue de tirer le meilleur profit de leurs activités. En outre, elles ne souffriront plus des difficultés pour s'approvisionner en bois de feu pour leur énergie domestique à travers le ramassage des bois morts et des rebuts issus de l'exploitation des bois de plantation.

La SODEFOR

En tant qu'institution légale en charge des forêts classées en Côte d'Ivoire, la SODEFOR a pour principale mission : la sauvegarde et la protection des forêts classées. Ainsi, les activités de plantation agroforestière visant à contribuer à réhabiliter la Forêt Classée d'AHUA constituent une contribution positive, des femmes membres de l'Association MALEBI, à la réalisation de la principale mission de la SODEFOR. Les femmes membres de MALEBI sont disposées à apporter cette contribution, en compensation au bois prélevé pour la fabrication du charbon de bois dans leurs fours de carbonisation améliorés. La réhabilitation progressive de la Forêt Classée d'AHUA contribuera à en accroître la superficie forestière, à l'échelle des moyens qui seront mis à la disposition de l'Association MALEBI à travers ce projet.

L'accroissement de superficie forestière et la fourniture de produits forestiers ligneux pour la satisfaction des besoins des populations font partie de leur mission. Ce projet permettra d'aider la SODEFOR à atteindre ses objectifs à lui fixés par le gouvernement relatifs à la réhabilitation des forêts dégradées. Le bénéfice pour la SODEFOR tient principalement au fait que la tendance à la dégradation est inversée avec les activités de reboisement qui seront initiées à travers la mise en œuvre de ce projet dans la forêt classée d'AHUA.

Les parties prenantes secondaires qui seront en relation avec l'exécution de ce projet sont les suivantes :

- le Ministère des Eaux et Forêts pour les actions à caractères administratif et techniques touchant à la politique forestière nationale de la Côte d'Ivoire ; et
- l'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER) pour l'encadrement technique des femmes membres de l'Association MALEBI concernant les cultures vivrières et les arbres fruitiers qui seront mélangées aux plants forestiers avec le système agroforestier taungya.

Parmi les parties prenantes tertiaires, il y a lieu de mentionner essentiellement les institutions suivantes :

- le Ministère de l'Economie et des Finances est en charge la fiscalité (taxes et redevances), y compris les fiscalités forestière et agricoles en application en Côte d'Ivoire ; et
- le Conseil Général de Dimbokro sera concerné par l'exécution de ce projet en tant qu'acteur dans la mise en œuvre de ce projet, sur les aspects purement d'administration publique.

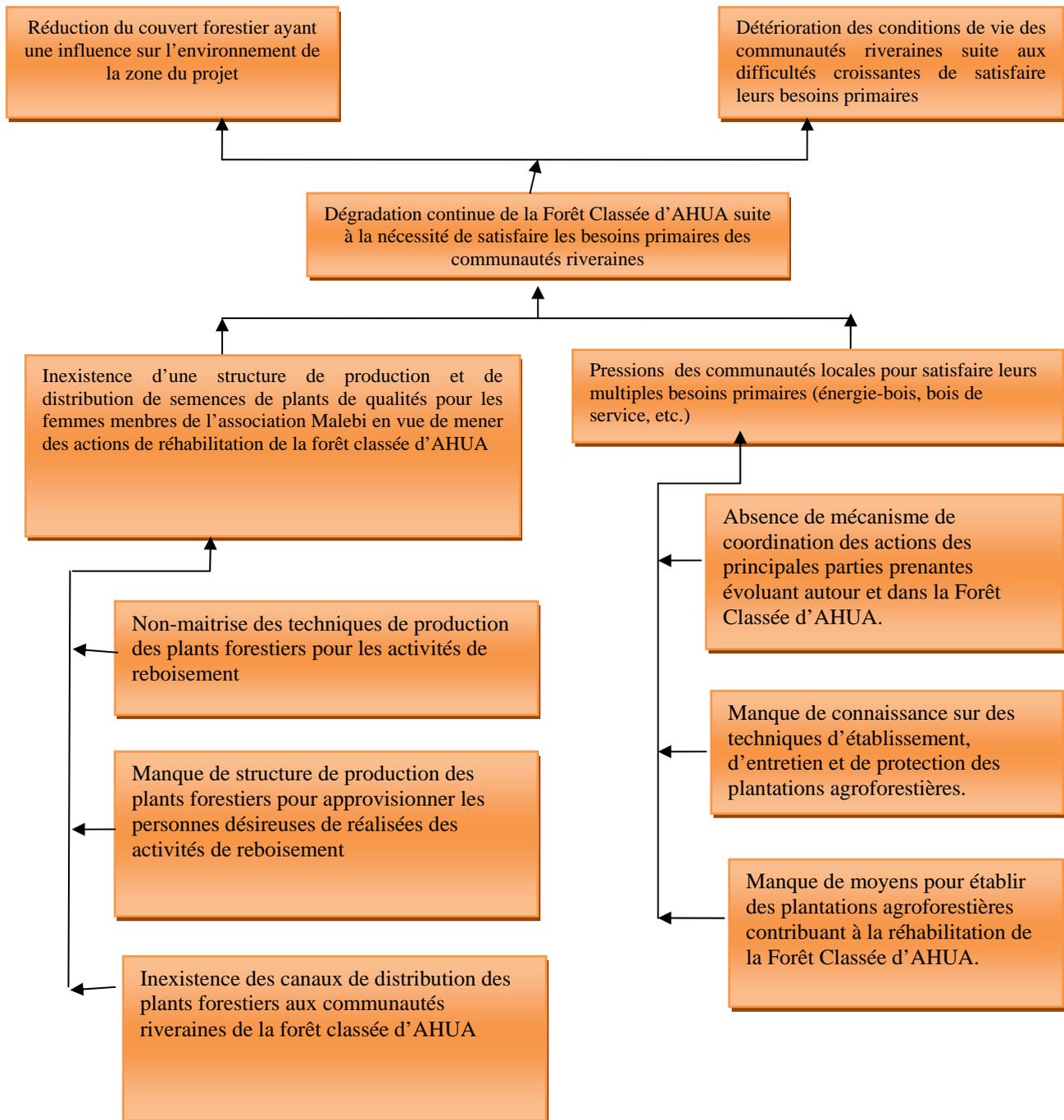
GROUPES INTERESSES	CARACTERISTIQUES	PROBLEMES, BESOINS, ENJEUX	POTENTIEL, ATOUS	ROLE DANS LE PROJET
Parties Prenantes Primaires				
Femmes membres de l'association MALEBI	Production et commercialisation du charbon de bois ; activités visant la réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA.	Manque de moyens financiers pour initier les activités de plantation agroforestière, en guise de compensation des bois prélevés pour la fabrication du charbon de bois et en vue de contribuer à la réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA.	Maîtrise la carbonisation ; commercialisation du charbon de bois ; connaissances des techniques d'approche paysanne.	Agence d'exécution du projet, bénéficiaire primaire des principaux acquis du projet.
Populations riveraines de la Forêt Classée d'AHUA	Dépendent des ressources de cette forêt classée pour leurs moyens d'existence ; Source potentielle de main d'œuvre pour certaines activités du projet.	Approvisionnement difficile en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu) ; besoin en terre fertile pour les cultures vivrières.	connaissance du terroir adjacent à cette forêt classée ; manque de connaissance sur les pratiques culturelles modernes ; insuffisance de moyens financiers.	Bénéficiaires primaires et impliqués dans l'exécution de certaines activités du projet.
SODEFOR	Institution publique en charge de la gestion des forêts classées en Côte d'Ivoire ; partenaire très important du projet facilitant l'accès à la Forêt.	Elle gère les forêts classées en conformité avec la politique forestière nationale du pays ; Elle connaît des problèmes dans la mobilisation et l'implication des communautés locales dans la gestion des forêts classées.	Elle dispose de l'expertise technique en matière de gestion forestière ; le problème de protection et de sauvegarde des forêts classées de la Côte d'Ivoire contre les intrusions des communautés locales.	Elle assurera l'encadrement technique pour les activités en relation avec la sylviculture.
Partie Prenantes Secondaires				
Ministère des Eaux et Forêts	Il représente l'Etat ivoirien	Il est responsable de la mise en application de la politique forestière nationale de la Côte d'Ivoire.	Ministère en charge de la foresterie en Côte d'Ivoire ; l'encadrement technique des agents de ce ministère fait souvent défaut pour les	Il facilitera les procédures administratives pour une bonne exécution de certaines

			populations rurales.	activités.
ANADER	Agence publique chargée de l'encadrement des populations rurales, essentiellement pour l'agriculture et l'élevage.	Collaboration, au besoin, avec l'Association MALEBI, pour encadrer les activités relatives à l'association des cultures vivrières avec les arbres dans chaque plantation agroforestière, déjà travers les campagnes de vulgarisation appropriées.	Maîtrise des connaissances techniques et des procédures de gestion agricole, qui font l'objet de vulgarisation avec les agents de terrain évoluant dans les zones agricoles périphériques déjà la Forêt Classée d'AHUA. Pour les personnes impliquées dans les activités du projet, l'encadrement technique fera l'objet de négociation entre MALEBI et ANADER.	Contribuera au succès du projet par la sensibilisation et la formation de la population aux techniques agricoles, pour l'association des cultures vivrières avec les arbres dans chaque plantation agroforestière.
Parties Prenantes Tertiaires				
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	Il est en charge la fiscalité (taxes et redevances), y compris les fiscalités forestière et agricoles en application en Côte d'Ivoire	Besoin de négociation entre MALEBI et MEF, pour assurer une exemption des taxes sur les acquisitions requises pour la mise en œuvre du projet.	Il bénéficie des taxes et redevances payées sur la vente du charbon de bois produit par l'Association MALEBI.	Il contribuera au succès du projet par l'application d'une fiscalité adéquate.
Conseil Général de Dimbokro	C'est l'autorité publique de l'entité administrative sous laquelle évolue l'Association MALEBI	Il a un rôle à jouer par rapport aux procédures et formalités administratives, et aux tracasseries y relatives.	Il l'autorité de simplifier les procédures et formalités qui peuvent avoir un impact négatif sur la mise en œuvre de ce projet.	Il contribuera au succès du projet en simplifiant ces formalités et procédures administratives.

2.1.3 Analyse des problèmes

La forêt classée d'AHUA est fortement dégradée à cause des défrichements pour la mise en place des cultures, de l'exploitation frauduleuse pour la satisfaction des besoins en énergie-bois (charbon de bois et bois de feu), ainsi qu'à cause de l'exploitation des bois pour les besoins de construction et pour les autres services (mobilier de maison, ustensiles ménagers comme les pilons et les mortiers, etc.). La satisfaction des besoins susmentionnés se fait au détriment de la Forêt Classée d'AHUA, qui a subi des pressions des communautés riveraines de cette forêt classée, ce qui a entraîné sa dégradation avancée. D'où, la nécessité de commencer à renverser la tendance de dégradation de cette forêt classée avec des activités de réhabilitation du type agroforestier, qui seront initiées avec les femmes membres de l'Association MALEBI.

Arbre des problèmes



2.3 Objectifs

2.3.1 Objectifs de développement et indicateurs d'impacts

Objectif de développement

Ce projet va contribuer à accroître le couvert forestier de la Forêt Classée d'AHUA avec l'implication des communautés locales riveraines.

Indicateurs d'impact

- i. Les revenus provenant des plantations agroforestières (ressources forestières et produits vivriers) vont contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales riveraines de la Forêt Classée d'AHUA.
- ii. Augmentation du couvert forestier grâce aux activités de réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA avec les communautés locales riveraines de la Forêt Classée d'AHUA et aussi à cause de leurs actions de protection contre les feux de forêt.

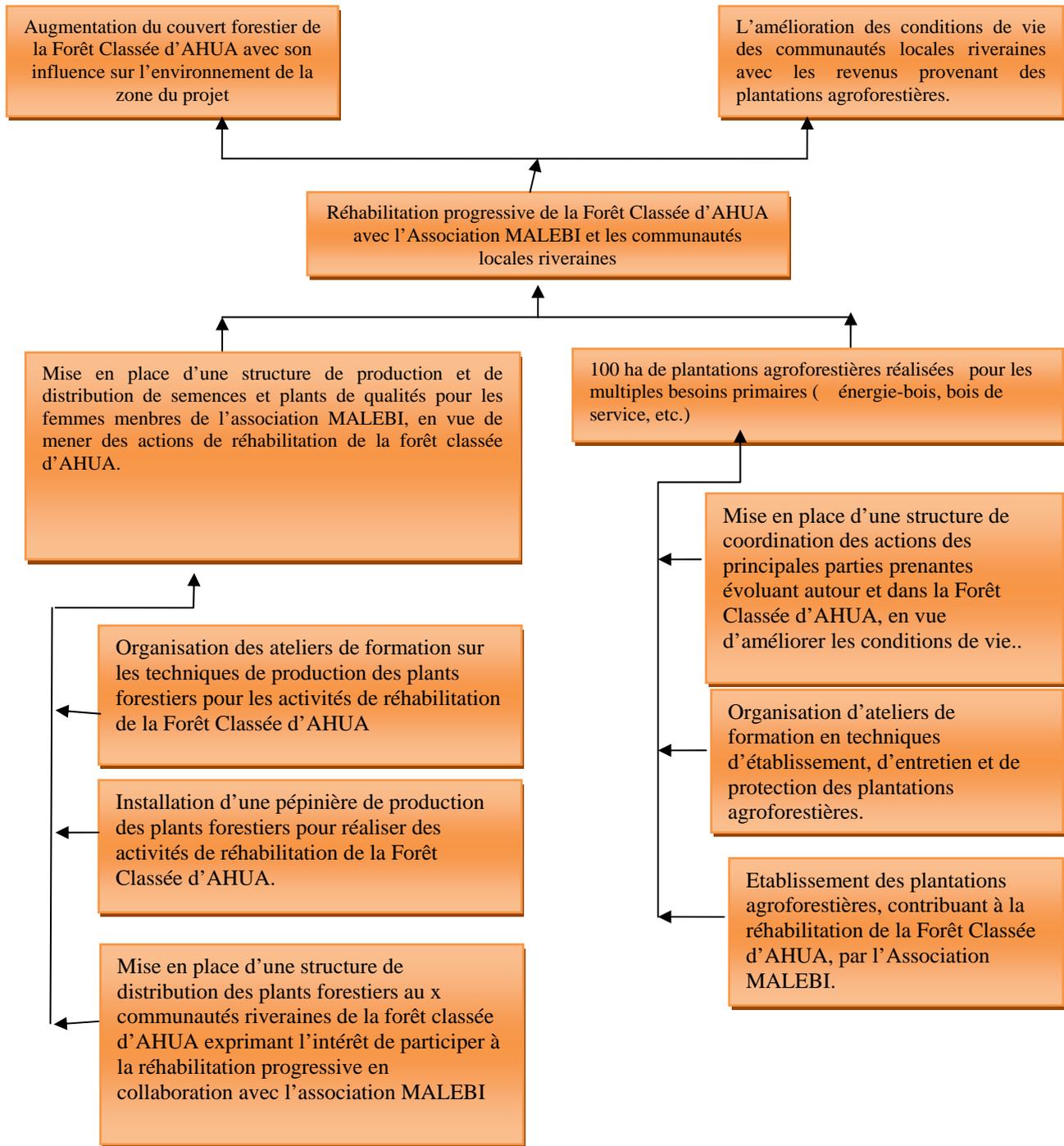
2.3.2 Objectif spécifique

Le projet vise spécifiquement à réaliser la réhabilitation progressive de la Forêt Classée d'AHUA avec les femmes membres de l'association MALEBI, comme compensation au bois qu'elles utilisent pour la fabrication du charbon de bois.

Indicateurs d'acquis

- i. Toutes les femmes membres de l'Association MALEBI et des membres sélectionnés seront formés sur les techniques de mise en place des pépinières de production des plants forestiers et de leur distribution auprès des utilisateurs 6 mois après le démarrage du projet.
- ii. Plantations agroforestières pour la réhabilitation progressive de la Forêt Classée d'AHUA, à partir du sixième mois d'exécution du projet et au-delà de l'achèvement du projet.

L'arbre des solutions (objectifs) est présenté ci-après.



3.1 Produits

Produit 1 : Une structure de production et de distribution de semences et plants de qualités est opérationnelle.

Produit 2 : la plantation agroforestière d'une superficie de 100 ha de *Cassia siamea*, de *Tectona grandis* et de *Triplochiton scleroxylon*, en association avec les cultures vivrières (riz, maïs, igname et manioc), est établie.

3.2 Activités

Produit 1

Activité 1.1 : Organiser des ateliers de formation sur les techniques de production des plants forestiers pour les activités de réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA avec l'encadrement technique des experts de la SODEFOR

Activité 1.2 : Installer une pépinière de production des plants forestiers pour réaliser des activités de réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA

Activité 1.3 : Mettre en place une structure de distribution des plants forestiers aux communautés riveraines de la Forêt Classée d'AHUA exprimant l'intérêt de participer à sa réhabilitation progressive, en collaboration avec les femmes membres de l'Association MALEBI

Produit 2

Activité 2.1 : Mettre en place une structure de coordination des actions des principales parties prenantes évoluant autour et dans la Forêt Classée d'AHUA, en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés locales riveraines avec l'acquisition des petits équipements de transformation des produits vivriers.

Activité 2.2 : Organiser des ateliers de formation en techniques d'établissement, d'entretien et de protection des plantations agroforestières

Activité 2.3 : Etablir des plantations agroforestières, contribuant à la réhabilitation progressive de la Forêt Classée d'AHUA, par les femmes de l'Association MALEBI et les membres des communautés locales riveraines faisant preuve d'intérêt dans ce domaine.

3.3 Démarche et Méthode stratégiques

La stratégie du projet consiste à concilier les besoins immédiats de subsistance des populations (en alimentation, en énergie-bois) et les exigences à moyen et à long terme de réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA. C'est ce qui explique le recours au système taungya d'agroforesterie mélangeant les cultures vivrières avec différentes essences forestières. Il s'agit d'actions pilotes de réhabilitation qui seront menées par les femmes de l'association MALEBI, afin de montrer l'exemple auprès des communautés locales riveraines de la Forêt Classée d'AHUA. Ce processus de réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA peut se résumer dans le tableau suivant :

Année	Actions / Activités	Résultats / Produits attendus
1	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du site du projet - mise en place d'une pépinière de production des plants forestiers pour les activités de reboisement - Préparation des parcelles du site de projet pour les activités d'agriculture et de reboisement - Cultures vivrières : igname, maïs, manioc, etc. - Mise en terre des plants d'essences forestières (agroforesterie / taungya) : Samba (pour le bois d'œuvre), Teck (pour bois de service d'abord et bois d'œuvre ensuite), Cassia (pour l'énergie-bois). 	<ul style="list-style-type: none"> - Récoltes des produits vivriers pour l'autoconsommation et pour la commercialisation. Les produits vivriers constituent un moyen incitatif motivant les personnes à s'impliquer dans les activités de réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA. - Transformation des produits vivriers issus des plantations agroforestières pour une longue conservation contribuant à la sécurité alimentaire et aussi pour augmenter leur revenu en donnant de la valeur ajoutée aux produits vivriers.
2	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des champs d'agroforesterie mélangeant les cultures vivrières et les essences forestières - Production des plants forestiers pour les activités de reboisement - Préparation de nouvelles parcelles du site de projet pour les activités d'agriculture et de reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> - Récoltes des produits vivriers pour l'autoconsommation et pour la commercialisation. - Transformation des produits vivriers issus des plantations agroforestières pour une longue conservation contribuant à la sécurité alimentaire et aussi pour augmenter leur revenu en donnant de la valeur ajoutée aux produits vivriers.
3	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des champs d'agroforesterie mélangeant les cultures vivrières et les essences forestières - Production des plants forestiers pour les activités de reboisement - Préparation de nouvelles parcelles du site de projet pour les activités d'agriculture et de reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> - Récoltes des produits vivriers pour l'autoconsommation et pour la commercialisation. - Transformation des produits vivriers issus des plantations agroforestières pour une longue conservation contribuant à la sécurité alimentaire et aussi pour augmenter leur revenu en donnant de la valeur ajoutée aux produits vivriers.
4-9	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des champs d'agroforesterie mélangeant les cultures vivrières et les essences forestières - Production des plants forestiers pour les activités de reboisement - Traitements sylviculturaux (éclaircies sur le Teck) - Préparation de nouvelles parcelles du site de projet pour les activités d'agriculture et de reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> - Récoltes des produits vivriers pour l'autoconsommation et pour la commercialisation - Transformation des produits vivriers issus des plantations agroforestières pour une longue conservation contribuant à la sécurité alimentaire et aussi pour augmenter leur revenu en donnant de la valeur ajoutée aux produits vivriers. - Prélèvement des premiers poteaux de Teck - Exploitation du bois de Cassia pour la fabrication du charbon
10 et +	<ul style="list-style-type: none"> - Traitements sylviculturaux (Teck et Samba) - Production des plants forestiers pour les activités de reboisement - Protection contre les feux de brousse 	<ul style="list-style-type: none"> - Récoltes des produits vivriers pour l'autoconsommation et pour la commercialisation - Transformation des produits vivriers issus des plantations agroforestières pour une longue conservation contribuant à la sécurité alimentaire et aussi pour augmenter leur revenu en donnant de la valeur ajoutée aux produits vivriers. - Prélèvement des premiers poteaux de Teck - Exploitation du bois de Cassia pour la fabrication du charbon et pour les bois de feu. - Exploitation du bois de Teck et de Samba par la SODEFOR avec un partage des bénéfices avec les communautés locales impliquées dans la réhabilitation des terres dégradées de la Forêt Classée de AHUA - Protection contre les feux de brousse

Avec la mise en œuvre de ce projet, les femmes membres de l'Association MALEBI passeront du statut des personnes purement consommatrices de bois pour leurs besoins de production de charbon de bois au statut des personnes contribuant à accroître les ressources forestières à travers les activités de réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA. Les parcelles de reboisement seront installées sur les zones de savanes herbeuses dépourvues de toute végétation boisée et serviront de pare-feu en vue de protéger les anciens reboisements et les espaces forestiers résiduels contre les feux de brousse très fréquents dans la région.

L'équipe de mise en œuvre du projet sera essentiellement basée à Dimbokro et ses environs. L'équipe de coordination et de supervision est composée de 2 femmes de MALEBI. L'équipe de production est quant à elle composée de femmes et jeunes déscolarisés résidant dans les villages riverains de la forêt classée. Elle est dirigée par un chef d'équipe et son assistant. Les travaux moins pénibles de production de plants en pépinière seront assurés par les femmes tandis que les jeunes s'occuperont du débroussaillage et du planting sur la base de contrats journaliers. Les parcelles à reboiser seront subdivisées en petites portions et partagées aux familles pour la culture de produits vivriers (système taungya).

3.4 Plan de travail

Produits attendus / Activités	Partie Responsable	Année 1				Année 2				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Produit 1 : Une structure de production et de distribution des semences et plants de qualités est opérationnelle										
Activité 1.1 : Organiser des ateliers de formation sur les techniques de production des plants forestiers pour les activités de réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA avec l'encadrement technique des experts de la SODEFOR	SODEFOR, MALEBI & Leaders des communautés locales									
Activité 1.2 : Installer une pépinière et production des plants forestiers pour réaliser des activités de réhabilitation de la Forêt Classée d'AHUA	SODEFOR & MALEBI									
Activité 1.3 : Mettre en place une structure de distribution des plants forestiers aux communautés riveraines de la Forêt Classée d'AHUA exprimant l'intérêt de participer à sa réhabilitation progressive, en collaboration avec les femmes membres de l'Association MALEBI	MALEBI & Leaders des communautés locales									
Produit 2 : la plantation agroforestière d'une superficie de 100 ha de Cassia siamea, de Tectona grandis et de Triplochiton scleroxylon, en association avec les cultures vivrières, est établie.										
Activité 2.1 : Mettre en place une structure de coordination des actions des principales parties prenantes évoluant autour et dans la Forêt Classée d'AHUA, en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés locales riveraines avec l'acquisition et la gestion des petits équipements de transformation des produits vivriers.	MALEBI & Leaders des communautés locales									
Activité 2.2 : Organiser des ateliers de formation en techniques d'établissement, d'entretien et de protection des plantations agroforestières	SODEFOR, MALEBI & Leaders des communautés locales									
Activité 2.3 : Etablir des plantations agroforestières, contribuant à la réhabilitation progressive de la Forêt Classée d'AHUA, par les femmes de l'Association MALEBI et les membres des communautés locales riveraines faisant preuve d'intérêt dans ce domaine.	SODEFOR & MALEBI									
Activité 2.4 : Suivi et évaluation des plantations d'agroforesterie établies par les communautés locales riveraines avec le système de taungya.	SODEFOR & MALEBI									

3.5 Budgets

3.5.1 GRILLE BUDGETAIRE PRINCIPALE						
RUBRIQUES BUDGETAIRES	UNITE	NBRE	PRIX UNITAIRE	MONTANT (\$US)		MONTANT TOTAL (\$US)
				CI	OIBT	
PERSONNEL DU PROJET						
11- Experts nationaux						
11.1 Chef de projet	mois	24	500	12,000		12,000
11.2 Responsables technique et financier (2)	mois	48	300	14,400		14,400
14 - formation						
14.1 Ateliers (production des plants forestiers)	formation	2	5,000		10,000	10,000
14.2 Ateliers (établissement de plantation agroforestière)	formation	2	5,000		10,000	10,000
19 Total rubrique				26,400	20,000	46,400
Sous-traitance						
21- Défrichage manuel terrain	ha	100	60		6,000	6,000
22- Production des plants forestiers	plants	200,000	0.05		10,000	10,000
23- Piquetage, planting et regarnissage	ha	100	30		3,000	3,000
24- Entretien et protection des plantations agroforestières	ha	100	40		4,000	4,000
29 Total rubrique					23,000	23,000
Déplacements en mission						
31- Indemnités journalières (mission de terrain)	h/j	120	50		6,000	6,000
32- Frais de transport (mission de terrain)	h/j	72	40		2,880	2,880
39 Total rubrique				-	8,880	8,880
Immobilisations						
41- Bâtiment pour abriter les petits équipements de transformation	bâtiment	1	9,200	1,656	9,200	10,856
44- Biens d'équipements						
44.1 Ordinateur desktop	pièce	1	1,000	180	1,000	1,180
44.2 Imprimante-scanner	pièce	1	500	90	500	590
44.3 Accessoires	pièce	2				

informatiques/bureautiques			300	108	600	708
45- autres matériels					-	-
45.1 Petits équipements de transformation des produits vivriers	ensemble	2	4,700	1,692	9,400	11,092
45.2 Matériels de pépinière (sachets plastiques, arrosoirs, brouettes, bottes, etc.)	ensemble	1	9,600	1,728	9,600	11,328
49 Total rubrique				5,454	30,300	35,754
Consommables						
54- Fournitures de bureau	mois	24	260	1,123	6,240	7,363
55- Frais de communication	mois	24	235	1,015	5,640	6,655
56- Achat de semences vivrières (riz, maïs, manioc, igname)	ha	100	123	2,221	12,340	14,561
59 Total rubrique				4,360	24,220	28,580
Divers						
61- Dépenses diverses	forfait	1	4,000		4,000	4,000
62- Audit	rapport	1	3,000	540	3,000	3,540
69 Total rubrique				540	7,000	7,540
SOUS TOTAL				36,754	113,400	150,154
Frais gestion (agence d'exécution)				30,000		30,000
SOUS TOTAL				66,754	113,400	180,154
Suivi, évaluation et administration OIBT						
81- Frais de suivi et évaluation	an	2	10,000		20,000	20,000
82-Ex-post Evaluation						
83 - Frais d'appui au programme (12%)	an	2			16,008	16,008
TOTAL GLOBAL				66,754	149,408	216,162

3.5.2 BUDGET ANNUALISE CONSOLIDE (OIBT & AE)

RUBRIQUES BUDGETAIRES	MONTANT TOTAL (\$US)	ANNEE 1 (\$US)	ANNEE 2 (\$US)
PERSONNEL DU PROJET			
11- Experts nationaux			
11.1 Chef de projet	12,000	6,000	6,000
11.2 Responsables technique et financier (2)	14,400	7,200	7,200
14 - formation		-	-
14.1 Ateliers (production des plants forestiers)	10,000	5,000	5,000
14.2 Ateliers (établissement de plantation agroforestière)	10,000	5,000	5,000
19 Total rubrique	46,400	23,200	23,200
Sous-traitance			
21- Défrichage manuel terrain	6,000	3,000	3,000
22- Production des plants forestiers	10,000	5,000	5,000
23- Piquetage, planting et regarnissage	3,000	1,500	1,500
24- Entretien et protection des plantations agroforestières	4,000	2,000	2,000
29 Total rubrique	23,000	11,500	11,500
Déplacements en mission			
31- Indemnités journalières (mission de terrain)	6,000	3,000	3,000
32- Frais de transport (mission de terrain)	2,880	1,440	1,440
39 Total rubrique	8,880	4,440	4,440
Immobilisations			
41- Bâtiment pour abriter les petits équipements de transformation	10,856	10,856	
44- Biens d'équipements			
44.1 Ordinateur desktop	1,180	1,180	
44.2 Imprimante-scanner	590	590	
44.3 Accessoires informatiques/bureautiques	708	708	
45- autres matériels			
45.1 Petits équipements de transformation des produits vivriers	11,092	11,092	

45.2 Matériels de pépinière (sachets plastiques, arrosoirs, brouettes, bottes, etc.)	11,328	11,328	
49 Total rubrique	35,754	35,754	
Consommables			
54- Fournitures de bureau	7,363	3,682	3,682
55- Frais de communication	6,655	3,328	3,328
56- Achat de semences vivrières (riz, maïs, manioc, igname)	14,561	7,281	7,281
59 Total rubrique	28,580	14,290	14,290
Divers			
61- Dépenses diverses	4,000	2,000	2,000
62- Audit	3,540	1,770	1,770
69 Total rubrique	7,540	1,885	1,885
SOUS TOTAL	150,154	3,655	3,655
Frais de gestion (agence d'exécution)	30,000	7,500	7,500
SOUS TOTAL	180,154	100,339	64,585
Suivi, évaluation et administration OIBT			
81- Frais de suivi et évaluation	20,000		
82-Ex-post Evaluation	-		
83 - Frais d'appui au programme 12%	16,008		
TOTAL GLOBAL	216,162		

3.5.3 BUDGET ANNUELISE DE LA CONTRIBUTION OIBT

RUBRIQUES BUDGETAIRES	MONTANT TOTAL (\$US)	ANNEE 1 (\$US)	ANNEE 2 (\$US)
PERSONNEL DU PROJET			
11- Experts nationaux			
11.1 Chef de projet	-		
11.2 Responsables technique et financier (2)	-		
14 - formation			
14.1 Ateliers (production des plants forestiers)	10,000	5,000	5,000
14.2 Ateliers (établissement de plantation agroforestière)	10,000	5,000	5,000
19 Total rubrique	20,000	10,000	10,000
Sous-traitance			
21- Défrichage manuel terrain	6,000	3,000	3,000
22- Production des plants forestiers	10,000	5,000	5,000
23- Piquetage, planting et regarnissage	3,000	1,500	1,500
24- Entretien et protection des plantations agroforestières	4,000	2,000	2,000
29 Total rubrique	23,000	11,500	11,500
Déplacements en mission			
31- Indemnités journalières (mission de terrain)	6,000	3,000	3,000
32- Frais de transport (mission de terrain)	2,880	1,440	1,440
39 Total rubrique	8,880	4,440	4,440
Immobilisations			
41- Bâtiment pour abriter les petits équipements de transformation	9,200	9,200	
44- Biens d'équipements			
44.1 Ordinateur desktop	1,000	1,000	
44.2 Imprimante-scanner	500	500	
44.3 Accessoires informatiques/bureautiques	600	600	
45- Autres matériels			
45.1 Petits équipements de transformation des produits vivriers	9,400	9,400	

45.2 Matériels de pépinière (sachets plastiques, arrosoirs, brouettes, bottes, etc.)	9,600	9,600	
49 Total rubrique	30,300	30,300	
Consommables			
54- Fournitures de bureau	6,240	3,120	3,120
55- Frais de communication	5,640	2,820	2,820
56- Achat de semences vivrières (riz, maïs, manioc, igname)	12,340	6,170	6,170
59 Total rubrique	24,220	12,110	12,110
Divers			
61- Dépenses diverses	4,000	2,000	2,000
62- Audit	3,000		3,000
69 Total rubrique	7,000	2,000	5,000
SOUS TOTAL	113,400	2,000	8,000
Frais gestion (agence d'exécution)	-	-	-
SOUS TOTAL	113,400	70,350	46,050
Suivi, évaluat. et administrat. ITTO			
81- Frais de suivi et évaluation	20,000		
82-Ex-post Evaluation	-		
83 - Frais d'appui au programme 12%	16,008		
TOTAL GLOBAL	149,408		

**3.5.4 BUDGET ANNUALISE DE LA CONTRIBUTION DE L'AGENCE
D'EXECUTION (AE)**

RUBRIQUES BUDGETAIRES	MONTANT TOTAL (\$US)	ANNEE 1 (\$US)	ANNEE 2 (\$US)
PERSONNEL DU PROJET			
11- Experts nationaux			
11.1 Chef de projet	12,000	6,000	6,000
11.2 Responsables technique et financier (2)	14,400	7,200	7,200
14 - formation			
14.1 Ateliers (production des plants forestiers)			
14.2 Ateliers (établissement de plantation agroforestière)			
19 Total rubrique	26,400	13,200	13,200
Sous-traitance			
21- Défrichage manuel terrain			
22- Production des plants forestiers			
23- Piquetage, planting et regarnissage			
24- Entretien et protection des plantations agroforestières			
29 Total rubrique			
Deplacements en mission			
31- Indemnités journalières (mission de terrain)			
32- Frais de transport (mission de terrain)			
39 Total rubrique			
Immobilisations			
41- Bâtiment pour abriter les petits équipements de transformation	1,656	1,656	
44- Biens d'équipements			
44.1 Ordinateur desktop	180	180	
44.2 Imprimante-scanner	90	90	
44.3 Accessoires informatiques/bureautiques	108	108	
45- autres matériels			
45.1 Petits équipements de transformation des produits vivriers	1,692	1,692	
45.2 Matériels de pépinière (sachets plastiques, arrosoirs, brouettes, bottes, etc.)	1,728	1,728	
49 Total rubrique	5,454	5,454	
Consommables			

54- Fournitures de bureau	1,123	562	562
55- Frais de communication	1,015	508	508
56- Achat de semences vivrières (riz, maïs, manioc, igname)	2,221	1,111	1,111
59 Total rubrique	4,360	2,180	2,180
Divers			
61- Dépenses diverses			
62- Audit	540	270	270
69 Total rubrique	540	270	270
SOUS TOTAL	36,754	21,104	15,650
Frais gestion (agence d'exécution)	30,000	15,000	15,000
TOTAL GLOBAL	66,754	36,104	30,650

4^{ème} PARTIE : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Agence d'exécution et structure organique

MALEBI est une association de femmes constituée pour valoriser les produits secondaires de la forêt et en particulier le charbon de bois. Elle a été créée depuis l'année 2004 et est composée de femmes de conditions et de situations sociales diverses. Elle a pour ambition d'insérer les femmes dans ce secteur d'activité porteur mais qui est qualifié à tort de sale et pénible.

Certaines de ses membres sont détentrices de permis d'exploitation de charbon tandis que d'autres sont chargées de la vente en gros, demi-gros et détails. MALEBI a exécuté avec succès l'étude de cas financé par l'OIBT pour la production de charbon par four métallique avec du *Cassia siamea*. L'association dispose de 4 fours métalliques et a une bonne réputation dans les villages autour du site du projet pour avoir procuré des emplois pour les jeunes et les femmes en milieu rural contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté. La création de plantations forestières par la méthode taungya vient pour diversifier les sources de revenus pour les populations de la zone rurale.

MALEBI inscrit son système de production de charbon de bois dans le cadre de la gestion durable de la ressource ligneuse, donc de la planification à long terme de ses investissements. Sur cette base, elle oriente ses activités vers un partenariat qui lui offre la possibilité de disposer d'un potentiel ligneux sur les moyens et long termes.

Le personnel du projet sera composé de deux (2) équipes : une équipe de coordination et de supervision et une équipe de production.

Equipe de coordination et de supervision

Elle sera composée de deux femmes de MALEBI qui seront chargées de planifier les opérations, d'organiser, d'équiper et de contrôler les travaux de l'équipe de production et de suivre la distribution des produits.

Equipe de production

Elle aura en charge les activités quotidiennes de terrain qui recouvrent la production de charbon de bois et la réalisation des plantations forestières avec la méthode taungya.

En ce qui concerne la production de charbon de bois, cette équipe sera composée d'un (1) scieur et son adjoint et de quatre (4) ramasseurs. Ils seront chargés de l'abattage, du façonnage, du transport et du stockage auprès des fours. Les ramasseurs réaliseront le tri et le regroupement des billons par taille.

Lorsque le stock de bois atteint le niveau requis pour la carbonisation, le scieur chef d'équipe procède avec les manœuvres au rangement des billons dans le four et à l'allumage.

Pendant que le charbon brûle, ils reprennent les travaux d'abattage et de ramassage pour le four suivant.

A la fin de la carbonisation, ils procèdent au refroidissement et au défournement.

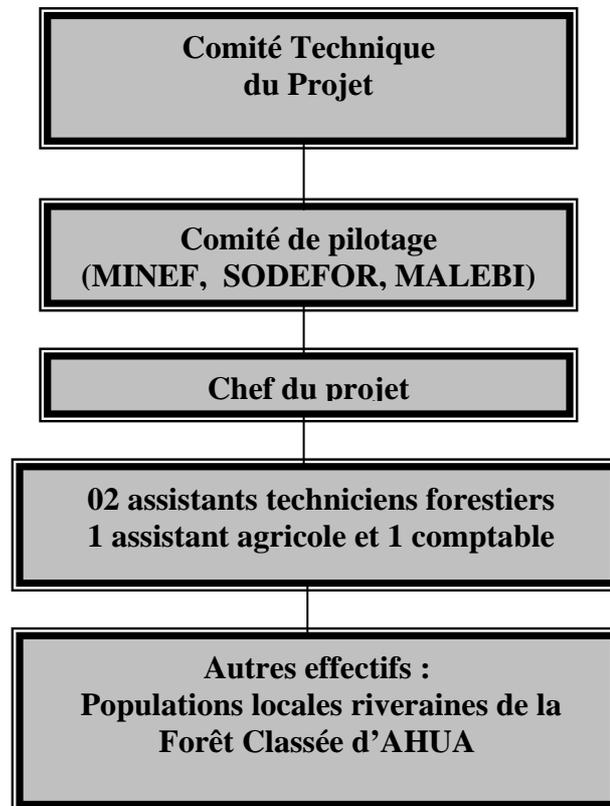
Quand la production atteint une certaine quantité pouvant faire un chargement (environ 300 sacs), les éléments procèdent au remplissage des sacs et ensuite aux chargements des camions.

Les activités seront planifiées et organisées par le chef d'équipe de telle sorte à assurer une production continue de charbon.

En cas de besoin, des contractuels seront recrutés pour renforcer l'équipe de production.

Quant aux travaux de reboisement, le chef d'équipe s'appuiera essentiellement sur les populations locales pour l'ensemble des opérations. Il se fera assister en cas de besoin par un de ses collaborateurs en charge de la carbonisation. Dans tous les cas, les populations seront formées et responsabilisées dans les travaux de production de plants forestiers et de mise en place des plantations.

ORGANIGRAMME DU PROJET



4.2 Direction du projet

L'équipe dirigeante du projet est composée de l'équipe de supervision et de l'équipe de terrain. A ces deux responsables, des travailleurs journaliers ou en équipe seront recrutés pour la conduite de travaux spécifiques.

L'équipe de terrain sera composée, outre le responsable, d'un pépiniériste, d'un agent reboiseur et d'un agent d'encadrement agricole.

La liste des membres du Comité Technique du Projet (CTP) est la suivante :

- Représentant du Gouvernement de Côte d'Ivoire (Président du CTP) ;
- Représentant de l'OIBT ;
- Représentant(s) de Donateurs du projet ;
- Représentant(s) des communautés locales riveraines ;
- Représentant(s) de l'Agence d'Exécution (MALEBI) ;
- Représentant de la SODEFOR ; et
- Représentant du Conseil Général de Dimbokro

Le Comité Technique du Projet se réunira au moins une (1) fois par an, la première réunion ayant lieu dans les trois (3) mois après le lancement du projet, pour approuver le plan des opérations et le budget.

4.3 Rapports, examen, suivi et évaluation

Le projet sera suivi et évalué par les représentants de l'OIBT en conformité avec les procédures habituelles de l'OIBT. L'Agence d'exécution doit soumettre à l'OIBT, à travers le système de monitoring en ligne des projets OIBT, durant la mise en œuvre du projet, les rapports et documents suivants :

- Au début de chaque année d'exécution du projet, un plan d'opérations annuel ;
- A la fin de chaque mois, une synthèse des faits marquants du mois accompagnée des tableaux des états financiers et de trésorerie non-audités ;
- Au plus tard fin janvier et fin juillet, les rapports d'activité semestriels élaborés selon le modèle se trouvant dans la manuel de l'OIBT pour la suivi, l'examen et l'évaluation des projets OIBT et comprenant les mesures prises pour pérenniser le projet après la fin de l'aide extérieure. Les tableaux des états financiers et de trésorerie non-audités des flux financiers du projet concernant le financement extérieur et le financement de contrepartie doivent être joints au rapport d'activité ;
- Et le rapport d'achèvement au plus tard trois mois après avoir terminé l'exécution des activités du Projet.

En ce qui concerne la surveillance financière extérieure, l'agence d'exécution doit remettre un audit financier final dans les quatre mois suivant l'achèvement du projet. Les comptes du projet seront vérifiés par les auditeurs externes dûment reconnus, sélectionnés par l'agence d'exécution en concertation avec l'OIBT. Pour l'exécution de ce Projet, l'exercice annuel court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année civile.

Le projet fera l'objet des visites périodiques de supervision de l'OIBT, de la SODEFOR et de l'Agence d'Exécution, au moins une fois par an. Lors de ces visites, le projet devra montrer son état d'avancement et démontrer comment son cadre logique est suivi et comment les décisions du Comité de Direction sont respectées.

ANNEXE

I Profil de l'Agence d'Exécution

MALEBI est une association de femmes créée par arrêté n°654/Int/DGAT/DAG/SDVA du 09 juin 2008 du Ministère de l'Intérieur conformément à la loi 60/315 du 21 septembre 1960 relative aux associations. Elle a une convention de partenariat avec la SODEFOR signée le 03 octobre 2011 qui met la forêt classée d'AHUA sous sa gestion. L'objectif étant de gérer de façon durable la forêt classée, de valoriser les produits secondaires en particulier le charbon de bois en utilisant les rebuts de bois.

Elle a bénéficié en 2009 d'un financement de l'OIBT d'un montant de 35 000 \$US pour mener une étude de cas pour la production moderne de charbon. Ce financement lui a permis d'acquérir 03 fours métalliques, une tronçonneuse et du matériel divers.

Certaines de ses membres sont détentrices de permis d'exploitation de charbon tandis que d'autres sont chargées de la vente en gros, demi-gros et détails. MALEBI a exécuté avec succès l'étude de cas financé par l'OIBT pour la production de charbon par four métallique avec du *Cassia siamea*. L'association dispose de 4 fours métalliques et a une bonne réputation dans les villages autour du site du projet pour avoir procuré des emplois pour les jeunes et les femmes en milieu rural contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté. La création de plantations forestières par la méthode taungya vient pour diversifier les sources de revenus pour les populations de la zone rurale.

MALEBI inscrit son système de production de charbon de bois dans le cadre de la gestion durable de la ressource ligneuse, donc de la planification à long terme de ses investissements. Sur cette base, elle oriente ses activités vers un partenariat qui lui offre la possibilité de disposer d'un potentiel ligneux sur les moyens et long termes

MALEBI est organisé en 4 équipes avec un chef de projet (la présidente) :

- une équipe de terrain (07 personnes) chargée des activités de reboisement, d'exploitation du bois et de production du charbon de bois
- une équipe (03 personnes) chargée de la distribution du charbon
- une équipe (03 personnes) chargée de la vente en détail et,
- une équipe de supervision (02 personnes : présidente et vice présidente) de l'ensemble des activités.

NB : l'année 2011 n'a pas connu d'activité à cause des problèmes de sécurité causés par la crise socio-politique post-électorale en Côte d'Ivoire.

II - Personnel d'encadrement

Le personnel d'encadrement se compose de :

- 1 chef de projet et les équipes citées plus haut.

Le Chef de projet

Elle aura pour tâches principales :

- de préparer un plan de travail détaillé pour l'exécution des activités ;
- d'organiser le recrutement du personnel contractuel (tâcherons, ouvriers, etc...) ;
- de contrôler l'exécution du projet ;
- de préparer les rapports d'avancement, le rapport d'exécution et le rapport d'achèvement du projet ;
- de coordonner les activités avec les différents pays associés et les différents partenaires à la recherche

CURRICULUM VITAE (la présidente de l'association MALEBI)

Nom et Prénoms : Mme AHOUSI née AYOUO Logbochi Delphine

Adresse : 03 BP 125 CIDEX 03 ABIDJAN

Tél. : 00 225 05 74 04 33 / 07 33 66 54

Email : ahoussi_delphine@yahoo.fr

Formation :

Etudes secondaires au Collège Moderne de l'Autoroute de Treichville à ABIDJAN

Formation Professionnelle :

Formation en carbonisation du bois de 1998 à 1999

Expériences Professionnelles :

- 2012 : Conduite d'un reboisement de 5 ha dans la forêt classée d'AHUA.
- 2011 : Participation à la 47^{ème} Session du Conseil International des bois Tropicaux du 14 au 19 novembre 2011 au GUATEMALA.
Signature d'une convention avec la SODEFOR pour l'aménagement de la forêt classée d'Ahua (4500ha) en vue de la mise en valeur durable des ressources forestières, principalement les bois de plantations à but énergétique
- 2010 : Participation à la 46^{ème} Session du Conseil International des bois Tropicaux à YOKOHAMA au Japon.
- Depuis 2010 : Point focal du REFACOF (REseau des Femmes Africaines pour la gestion COMMunautaire de Forêts) en Côte d'Ivoire.
- Depuis 2010 : Collabore avec L'AMBASSADE du JAPON en CÔTE D'IVOIRE sur l'emploi des femmes en milieu rural.
- 2009 : Participation à la 45^{ème} Session du Conseil International des bois Tropicaux à YOKOHAMA au Japon en 2009 en vue de la présentation des résultats de l'étude de cas financée par l'OIBT
- Depuis 2009 : Exécution d'une étude de cas de l'OIBT (Organisation International des Bois Tropicaux): PRODUCTION et COMMERCIALISATION du CHARBON de BOIS PRODUIT DANS LES FOURS METALLIQUES EN FORET CLASSEE D'AHUA.
- 2009 : Participation à l'exécution du projet avec l'ONG WCF (Wild Chimpanzee Fundation) à la sensibilisation des villages riverains de la forêt classée de Cavally en vue de sa gestion durable.
- Depuis 2009 : Présidente de la chambre économique du groupe de travail FSC pour l'élaboration des normes nationales de certification forestière
- Depuis 2008 : Partenaire de la SODEFOR (Société de Développement des Forêts) pour la production durable de charbon à partir des bois de plantation.
- 2006 : la Membre du groupe d'experts chargés du diagnostic de la gestion de la forêt de BESSO comme Expert chargé des produits forestiers non ligneux
- 2006 : Participation à l'élaboration des Principes, Critères et Indicateurs de gestion durable des forêts

- 2006 : Participation à la validation des Principes, Critères et Indicateurs de l'OAB/OIBT des plantations forestières Africaine à Libreville (GABON)
- 2006 : Participation à l'atelier pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts dégradées et secondaires en Côte d'Ivoire.
- Depuis 2005 : Présidente de l'association MALEBI (Association des Productrices et vendeuses de charbon de bois)
- Depuis 2005 : Commissaire aux Comptes du GNT-CI (Groupe National de Travail de Côte d'Ivoire sur la gestion durable et la certification forestière)
- Depuis 2005 : Membre de la chambre économique sud du FSC (Forest Stewardship Council)
- Depuis 1999 : Exploitant de produits secondaires (charbon de bois)
- Depuis 1999 : Secrétaire chargée de la formation au SYNEPSEFOR (Syndicat National des Exploitants de Produits Secondaires de la Forêt)

Autres responsabilités

De 1994 à 2006 : Trésorière du Comité de gestion des parents d'élèves de l'EPP
K-OESTREM (Riviera 3)

Autres formations suivies :

- Mars 2011 : formation au Cameroun (Douala) sur les mécanismes du FLEGT, REDD et REDD+ organisée par PROFOREST et l'Union Européenne.
- Juillet 2011 : formation sur le GENRE et la TENURE foncière et forestière à EDEA_Cameroun organisé par le réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts
- 2007 : Participation au programme de formation internationale en Gestion durable des forêts et Certification forestière en Suède et au Cameroun
- 2007 : Participation au forum des investisseurs en forêt tropicale à Accra (Ghana)
- 2006 : Participation à la formation sur la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires organisée par l'OIBT
- 2006 : Participation à l'atelier de formation sur la certification forestière FSC
- 2005 : Participation à la conférence annuelle DPI/NGO des Nations Unies à New York
- 2005 : Participation aux ateliers régionaux sur les mécanismes de consultation régionale en matière de gestion durable des forêts africaines à Brazzaville (Congo)
- 2005 : Participation à la 38^{ème} session de l'OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux)

Connaissances en langues :

Français : lu : bien, Parlé : bien, écrit bien
Anglais : lu : moyen Parlé : passable Ecrit : passable

Connaissances informatiques :

WORD : bien
Excel : moyen
PowerPoint : moyen

CURRICULUM VITAE (LA VICE-PRESIDENTE DE MALEBI)

1. **Nom** : KISSI
2. **Prénom** : Née N'GBALAMOU Gnima
3. **Nationalité** : Ivoirienne
4. **État civil** : Née le 23 mars 1967, Mariée : 3 enfants
5. **Contacts** : 08 13 49 85 / 02 82 28 07 / (kissignima@gmail.com)
6. **Boite Postale** : 27 BP 556 Abidjan 27

7. **Formation : Diplômes et certificats**

- 1992 – 1994 : B.T.S Secrétariat-bureautique
- 1991 – 1992 : B.A.C G1

8. **Qualifications principales**

- ✓ Vice-présidente de l'Association MALEBI. (Participation au reboisement de 5 ha de Cassia

dans la forêt classée d'AHUA sous convention de partenariat entre MALEBI et la SODEFOR au titre de l'année 2012).

- ✓ Présidente de l'AFCOSA (Association des Femmes Commerçantes de SAnon)

- ✓ Membre de SYNEPSEFOR (Syndicat National des Exploitantes des Produits Secondaires de la Forêt)

9. **Autres informations pertinentes**

- **Formation sur la carbonisation de bois de charbon par les fours métalliques**
- **Connaissance des NTIC et logiciels**

WORD, EXCEL.

Maîtrise de l'Internet

10. **Connaissances linguistiques:**

Français : Très bonne

Anglais : Moyen

Certifié sincère

Je certifie sincère, toutes les informations susmentionnées

Fait à Abidjan le 01 juin 2013

CURRICULUM VITAE (RESPONSABLE FINANCIER DE MALEBI)

11. **Nom** : YAO
 12. **Prénom** : Pierre-Mesmer
 13. **Nationalité** : Ivoirienne
 14. **État civil** : 39 ans, Célibataire sans enfant
 15. **Contacts** : 48-39-03-19 / 02-66-96-75 / (mespire@yahoo.fr)
 16. **Boite Postale** : 17 BP 413 Abidjan 17

17. Formation : Diplômes et certificats

Etablissement [de (date) – à (date)]	Titre (s) et diplôme(s) obtenu(s):
De 2000 à 2001 (Session octobre)	MSG (Maîtrise des Sciences de Gestion) - UFR-SEG de Cocody
De 1999 à 2001 (Session juillet)	LSG (Licence des Sciences de Gestion) - UFR-SEG de Cocody
De 1997 à 1998 (Session novembre)	DEUG II (Diplôme d'Etude Universitaire Générale 2^e Année)
De 1995 à 1996 (Session octobre)	DEUG I (Diplôme d'Etude Universitaire Générale 1^{ère} Année)
De 1994 à 1995	BAC D au Lycée Moderne de Grand - Bassam
De 1990 à 1991	BEPC au Collège Moderne de l'Autoroute
De 1985 à 1986	CEPE à L'EPP Aliodan d'Anoumabo (Marcory)

18. Qualifications principales

- ✓ Chef chantier de l'Association MALEBI depuis mai 2009.
- ✓ Responsable de suivi du reboisement de 5 ha de Cassia de Siméa dans la forêt classée d'AHUA sous convention de partenariat entre MALEBI et la SODEFOR au titre de l'année 2012.

19. Expérience professionnelle :

De (date) - à (date)	Lieu	Entreprise	Fonction	Brève Description
De déc. 2006 à janv. 2009	Cabinet EICI au II Plateaux	- UNCOOPEC-CI - COOPEC de Base (Bingerville ; Marcory ; Agnibilékro ; Tiébissou ; Bonon ; Bassam ; Issia...	Chef d'équipe en tant qu'Auditeur stagiaire	Mission de commissariat aux comptes à l'UNACOOPEC – Examen des comptes – Examen des crédits et de comptes dans les coopec de base – examen de la procédure mise en place - élaboration de rapport de mission
De déc. 2006 à janv. 2009	Cabinet EICI au II Plateaux	- UNACOOPEC-CI - SIBM - SOCOMELEC - IDES - SOTHEV - CTOP - SNTCI	Chef d'équipe	Conduite des missions d'inventaires de fin d'année des entreprises; élaboration de rapport d'inventaire.

De déc. 2006 à janv. 2009	Cabinet EICI au II Plateaux	- AFIMEX - Central Industrie - S2IM - CIDE - SN GITP	Chef d'équipe	Conduite des missions de commissariat aux comptes des entreprises ; examen des comptes du bilan et de résultat ; élaboration de synthèse de mission
De mai 2002 à juillet 2002	Abidjan	Entreprise individuelle d'une Exploitante Forestière	Conseiller financier	Elaboration de compte d'exploitation Elaboration d'états financiers Gestion de la clientèle Gestion des affaires administratives

20. Autres informations pertinentes

- **Participation séminaires et ateliers**

De 1999 à 2004	Participation en fin d'année scolaire aux camps de formation de la Jeunesse Etudiante Catholique
De 2004 à 2005	Responsable diocésain de la Jeunesse Etudiante Catholique d'Abidjan : Organisation du camp de formation de fin d'année.

- **Connaissance des NTIC et logiciels**

WORD, EXCEL, PUBLISHER, SAARI COMPTA ligne 100.

Maîtrise de l'Internet

21. Connaissances linguistiques:

Langue	Lue	Parlée	Écrite
Français	5/5	4/5	4/
Anglais	3/5	2/5	2/5
Espagnol	2/5	1/5	1/5

Certifié sincère

Je certifie sincère, toutes les informations susmentionnées

Fait à Abidjan le 01 juin 2013

RECOMMANDATIONS DE LA 47^{ème} REUNION DU PANEL D'EXPERTS

Recommandations		Pages
1	Améliorer la section traitant de la conformité avec les priorités de l'OIBT (1.2.1) en corrigeant le texte de la priorité stratégique 4 comme indiqué dans le Plan d'action stratégique 2013-2018 de l'OIBT.	p.4-p.5 Sans objet car le texte est conforme dans la version française
2	Améliorer la Section 3.3 (approches de mise en œuvre et méthodes) en ajoutant des informations et de données adéquates concernant l'équilibre entre les sexes en ce qui concerne les approches et les méthodes (section 3.3) de mise en œuvre;	p.18